

Livret de famille

Le livret de famille est un document officiel remis à la naissance du 1^{er} enfant ou lors du mariage.

Il présente des extraits d'actes d'état civil des membres d'une famille.

Il doit être mis à jour à l'occasion de tout événement survenu après sa délivrance (mariage des parents, naissance, adoption, divorce, décès, etc.).

Le livret contient également des textes portant sur le droit de la famille.

Vous pouvez demander des duplicatas, par exemple en cas de perte ou de vol auprès de la mairie de votre domicile.

Démarches à suivre :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31784>

Contact

Mairie de Thoiry



374, rue Briand Stresemann
01710 THOIRY



[04 50 41 21 66](tel:0450412166)



mairie@mairie-thoiry.fr



mairie-thoiry.fr

Téléchargement

[Livret de famille](#)